

**MASTER OF ARTS EN SCIENCES HISTORIQUES :  
MUSICOLOGIE ET HISTOIRE DU THEATRE MUSICAL  
PROGRAMME D'ETUDES SECONDAIRES (MA\_LET 30)**

**Présentation générale**

Les études de Master en Musicologie à l'Université de Fribourg se distinguent par une perspective interdisciplinaire et par un questionnement sur les techniques, les méthodes et les fonctions de la discipline. Le cursus propose, entre autre, des enseignements relatifs aux relations entre musique et texte, musique et scène, ainsi qu'entre musique et visuel. Par ailleurs, les programmes d'études proposent des cours à thème et des séminaires d'analyse musicale de niveau avancé relatifs aux différentes périodes de l'histoire de la musique occidentale. Les étudiantes et les étudiants sont invités à suivre les activités de recherche et de vulgarisation organisées par le domaine d'études : colloques, conférences, concerts et opéras commentés, Ciné-club, etc.

Les cours et séminaires, selon la tradition de l'Université de Fribourg, peuvent être donnés en français ou en allemand. Les étudiant-e-s sont invités à suivre les cours dans les deux langues mais ont la possibilité de rédiger leurs travaux et de passer leurs examens dans la langue de leur choix (français, allemand ou italien). La mention bilingue n'est, toutefois, pas attribuée dans le programme d'études Musicologie et Histoire du théâtre musical.

**Objectifs de formation et débouchés professionnels**

Le programme vise à permettre aux chercheurs/euses spécialisé-e-s dans d'autres disciplines d'impliquer la dimension musicale dans leur travail d'analyse et d'interprétation des produits culturels. Il s'adresse également aux étudiant-e-s des filières DEEM, pour lesquels l'enseignement de la culture musicale doit être naturellement rattaché à l'ensemble des matières qui constituent la formation culturelle du citoyen.

Pour le programme d'études approfondies (MA\_LET 90) en *Musicologie et Histoire du théâtre musical*, se référer au plan d'études spécifique.

Les principaux débouchés qui s'offrent aux étudiantes et aux étudiants en musicologie sont :

- Recherche (projets Fonds National Suisse de la recherche Scientifique, Universités, Hautes Ecoles de Musique)
- Enseignement : secondaire, collège/gymnase, Université, Hautes Ecoles de Musique (histoire de la musique)
- Journalisme : radio, presse écrite
- Bibliothécaire musical, conservatrice ou conservateur de musée (musée des instruments, collections musicales des musées historiques, etc.)
- Archiviste musical (archives municipales, cantonales, collaboratrice ou collaborateur au RISM, phonothèque nationale, etc.)
- Edition musicale
- Collaboratrice ou collaborateur dans une organisation soutenant la musique (SUISA, Pro Helvetia, etc.)
- Administratrice ou administrateur d'orchestres et de festivals, responsable des relations publiques ; rédactrice ou rédacteur de programmes de salle. Régisseur, chef de plateau dans un opéra
- Musicienne ou musicien (en complément d'études dans une HEM)

## Conditions d'accès au programme

Les titulaires d'un diplôme de Bachelor universitaire suisse ou étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg sont admis sans conditions dans le programme d'études secondaires.

Le début des études est possible soit au semestre d'automne, soit au semestre de printemps.

## Organisation des études

### MODULE E1 – *Approfondissements* (12 ECTS) :

[C+C+C] 3 cours magistraux (9 ECTS)

[C] Musique/Visuel (3 ECTS)

Le module est formé de cours magistraux et d'un cours Musique/Visuel. Ils présentent des spécimens de lecture approfondie d'un sujet ou d'une problématique ponctuelle, notamment l'étude de l'œuvre d'un compositeur ou d'un genre et l'analyse des rapports entre la musique et la dimension visuelle, par exemple le théâtre musical (mise en scène d'opéra), le film (colonne sonore) et la captation vidéo d'événements musicaux.

Les cours magistraux sont évalués par un examen oral. Le cours Musique/Visuel est validé par un travail écrit.

### MODULE F2 – *Analyses* (18 ECTS) :

[S] Dramaturgie musicale (6 ECTS)

[S] Mise en musique des textes poétiques (6 ECTS)

[S] Analyse musicale (6 ECTS)

Ce groupe de séminaires vise à approfondir les compétences des étudiant-e-s dans le domaine de l'analyse musicale, ainsi que leur capacité à présenter une œuvre dans ses aspects historiques et techniques de manière claire et structurée. Il apporte une conscience critique sur les différentes approches méthodologiques. Il vise à l'acquisition d'une technique d'analyse qui tienne compte de la pluralité des paramètres déterminant la *Vertonung* d'un texte poétique : métrique, structure formelle, syntaxe, sémantique, iconisme, cela à travers des exemples tirés de différentes périodes historiques. Il vise également à fournir les outils appropriés à l'analyse de l'opéra, un genre qui repose sur une combinaison complexe de systèmes sémiotiques (musical, verbal, visuel). L'étudiant-e peut choisir la période historique de son séminaire d'analyse (S1=avant 1650 ; S2= 1650-1910 ; S3= post 1900).

Chaque séminaire est validé par une présentation orale et un travail écrit, qui représente une version approfondie et corrigée de l'exposé.

## Validation des modules

La réussite du programme d'études secondaires « Musicologie et Histoire du théâtre musical » suppose la validation de 30 crédits ECTS. Les étudiant-e-s sont tenu-e-s de compléter leur formation par la validation de 60 crédits ECTS supplémentaires dans un programme d'études approfondies, conformément aux dispositions figurant en annexe au Règlement de Master de la Faculté.

Le module E1 est validé par un travail écrit pour le cours Musique/Visuel et par un examen oral pour chaque cours magistral.

Le module F2 est validé par une présentation orale et un travail écrit dans chaque séminaire. Tous les enseignements du module F2 sont obligatoires.

Pour plus de précisions sur les validations, se référer au Règlement des Etudes du Domaine.

**Moyenne**

Toutes les unités d'enseignement sont évaluées, notées et prises en compte dans la moyenne du module. Les notes insuffisantes ne peuvent pas être compensées.

**Echec définitif**

L'échec dans un cours obligatoire implique un échec définitif dans le Domaine (tous les programmes d'étude).

**Mesures transitoires**

Les étudiant-e-s ayant commencé leurs études dans l'ancien plan d'études de Master peuvent les terminer avec ce plan jusqu'au SP 2018. Ils ont toutefois la possibilité (recommandée) de basculer dans le nouveau plan d'études selon les dispositions transitoires prévues par le Domaine.

*Base légale : Faculté des Lettres, Règlement du 11 mai 2006 pour l'obtention du Master.*